



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pêche

Question écrite n° 4453

## Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les mesures qu'elles comptent mettre en place pour associer la Fédération nationale de la pêche aux discussions de la conférence environnementale. Cette fédération qui regroupe plus de 1,4 million de pêcheurs ; véritable vigie de l'État de santé de nos rivières apporterait une réelle expertise à plusieurs tables rondes notamment celles consacrées à la Gouvernance, la biodiversité, la production d'énergie hydroélectrique et de la politique de l'eau.

## Texte de la réponse

La Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF) a été créée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Conformément à l'article L. 434-5 du code de l'environnement, elle regroupe toutes les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique pour assurer leur représentation et coordonner leurs actions. En raison de sa mission de promotion et de défense de la pêche de loisir, elle participe à la protection et à la gestion durable du milieu aquatique et contribue, notamment financièrement, à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole, ainsi qu'à des actions de formation et d'éducation à l'environnement. Compte tenu de son action en faveur du milieu aquatique, elle a bien été invitée à la Conférence environnementale et a participé à la table ronde « Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ». Elle sera par ailleurs pleinement associée aux suites qui seront données à la Conférence, notamment en matière d'évolution de la gouvernance de la biodiversité.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Colette Langlade](#)

**Circonscription :** Dordogne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4453

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 18 décembre 2012

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5072

**Réponse publiée au JO le :** [1er janvier 2013](#), page 84